

VILLE DE FLERS-EN-ESCREBIEUX  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION EN DATE DU 11 AVRIL 2023

N° Délibération :  
23-04-8B

L'An Deux Mil Vingt Trois, le Onze Avril à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

26 PRÉSENTS : M.M. PEYRAUD, STRZELECKI, Mme D'HAESE, M. DESRUMAUX, Mme LOUWYÉ, Mme PÉRU, M. LABRE, Mmes LECOIN, DEFRANCE, LASRI, M.M FAUCHOIS, SADOWSKI, CARLIER, Mme KOSITZKI, M.M. DASSONVILLE, CANONNE, PRÉVOT, Mmes DESCAMPS, MANIA, PONTHEUX, M. COSSART, Mmes GORNIAC, MAAROUFI, M. WAVRANT, Mme DOISY, M. RIVIERRE.

1 POUVOIR : Mme LEROY

2 ABSENTS : M.M. FAIDHERBE, POCHART.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MANIA.

Objet : Convention Lauwin-Planque ALSH été 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FIXE les frais de participation de la mairie de Lauwin-Planque à l'Accueil de Loisirs par enfant et par jour à 20,00 € (vingt euros), et 4,00€ supplémentaire par jour de camping.

Ils seront réclamés à la commune de LAUWIN PLANQUE après avoir retiré la participation des familles Lauwinoise, directement encaissé par la mairie de Flers en Escrebieux.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de régler les relations entre les communes de Flers-en-Escrebieux et de Lauwin Planque par une convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

Fait en séance les jour, mois et an susdit.

Suivent les signatures.

Pour Extrait Conforme.

Le Maire,  
Jean-Jacques PEYRAUD.

Envoyé en Sous-Préfecture le 18/04/2023

Réceptionné en Sous-Préfecture le 19/04/2023

Publié sur le site internet le 19/04/2023